

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée
Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance d'ajournement du 25 octobre 2010, le
Conseil Municipal a adopté le règlement 2010-022 :

« RÈGLEMENT 2010-022
CONCERNANT LA VITESSE SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON »

Le règlement est disponible pour consultation aux heures
d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi
de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 27 octobre 2010.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard
